



Cette année, nous soulignons les 160 ans de Sainte-Brigitte-de-Laval au cours de laquelle « Nos racines, nos citoyens et nos projets d'avenir » occuperont toute la place. Une année festive à souhait avec une programmation réalisée en collaboration avec les différents partenaires du milieu : animations, activités, événements et conférences.

Suivez les plateformes officielles de la Ville pour suivre les développements : Facebook, [sbd.net/160e](https://www.sbd.net/160e).

Événements à venir

Consultez les détails de chaque activité à la programmation sur la page officielle des festivités : [sbd.net/160e](https://www.sbd.net/160e)

Événements et organisateurs	Date	Événements et organisateurs	Date
Exposition itinérante dans le cadre du 400 ^e anniversaire de Mgr François de Laval Communauté chrétienne SBDL	17 Sept. au 1 ^{er} Oct.	Fête de Noël Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, en collaboration avec les partenaires du milieu	Déc.
Lancement officiel des balados sur l'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval Société d'histoire SBDL	21 Sept.	Production d'un livre souvenir pour le 160 ^e Communauté chrétienne SBDL, en collaboration avec les aînés de La Résidence Le Trèfle d'Or et la Société d'histoire SBDL	Date à venir
Fête des montagnes Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, en collaboration avec les partenaires du milieu	29-30 Sept. 1 ^{er} Oct.	Conférence sur la vie d'antan à Sainte-Brigitte-de-Laval Société d'histoire SBDL en collaboration avec les partenaires du milieu	Date à venir
Soirée dansante, cocktail et diaporama Club de l'Âge d'Or	21 Oct.		
Encan souper spaghetti et soirée dansante Communauté chrétienne SBDL et la Société d'histoire SBDL	18 Nov.		

Un chien heureux dans un voisinage heureux

Les clés de la coexistence du propriétaire responsable par le Service de l'aménagement du territoire de l'administration de la Ville



Crédit photo : Unsplash

Ah, les joies d'avoir un chien ! Qui n'aime pas se balader et profiter de notre belle nature avec son fidèle compagnon, surtout quand il est si bien dressé et qu'il obéit « au doigt et à l'œil ». On comprend bien le désir de laisser votre compagnon à quatre pattes courir et gambader en toute liberté. Surtout qu'il est si adorable et qu'il n'a jamais embêté personne.

Mais voilà, une ville, c'est un peu comme une maison où nous sommes tous des colocataires. Chacun a besoin d'un peu d'espace et de respect. Garder votre chien en laisse n'est donc pas simplement une règle à suivre. C'est aussi une manière de dire : « Je respecte ma cohabitation avec mon voisinage ».

Les chiens sont formidables, mais ils sont aussi un peu comme nous : changeants d'humeur et imprévisibles. Un écureuil qui passe par là, un bruit de moteur, et hop, notre toutou exemplaire pourrait soudain avoir envie de partir à l'aventure, ou avoir peur, et ce, au risque de se mettre en danger ou de perturber quelqu'un.

Et si vous avez un grand terrain, ce n'est pas pour autant un passeport pour la liberté canine totale. Un

chien curieux pourrait se retrouver chez le voisin, qui peut ne pas être ravi de cette visite surprise.

Lorsque vous promenez votre ami à quatre pattes dans des espaces publics, pensez à la laisse, de préférence pas plus longue que deux mètres. Une laisse, c'est un peu le bouton « pause » qui permet de garder toutou sous contrôle, que ce soit sur votre propre terrain, dans les lieux publics ou dans les sentiers, et ce, même si celui-ci n'a aucun antécédent d'agressivité ou de blessure envers d'autres humains ou d'autres animaux. Et n'oublions

pas la bienséance de base : ramasser après son chien, c'est comme tenir la porte au prochain qui va passer la porte, ça fait plaisir et ça ne coûte rien.

Mais qu'en est-il de cette fameuse licence canine à 35 \$? Ce n'est pas juste un bout de papier. Si votre chien se perd, cette licence augmente les chances d'heureuses retrouvailles. De plus, votre licence aide la Ville à mieux comprendre les besoins des propriétaires de compagnons canins résidant sur son territoire.

« Et mon chien, il peut vider son énergie où » ? Pour le moment, il n'y a pas de parc à chiens à Sainte-Brigitte-de-Laval. C'est dommage, certes, mais la Ville étudie cette possibilité. En attendant, optons pour la prudence et le respect mutuel, que l'on ait deux jambes ou quatre, question de rendre nos promenades agréables et nos relations avec nos voisins encore meilleures.

Un grand merci à tous pour votre compréhension et votre esprit citoyen. C'est ensemble que nous pouvons faire de notre ville un lieu encore plus convivial à vivre !

Le feuillicyclage

Ajoutez le feuillicyclage à votre routine d'automne !

L'automne arrive et cela signifie qu'il sera bientôt temps de ramasser les feuilles mortes sur votre terrain. Saviez-vous que le feuillicyclage est obligatoire entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre ? Il consiste à laisser les feuilles mortes sur votre terrain et à les déchiqueter lors de la tonte de votre gazon.



Crédit photo : Unsplash

Pourquoi opter pour le feuillicyclage ?

Les feuilles mortes qui parsèment votre terrain sont en fait un engrais naturel très efficace en plus de jouer un rôle d'isolant pendant l'hiver et de fournir une multitude de minéraux à votre pelouse et à vos plantes.

Il est toutefois important de ne pas trop laisser de feuilles sur le gazon afin d'éviter qu'elles étouffent celui-ci. Ainsi, il est suggéré d'étaler les feuilles de façon qu'il n'y ait pas plus que deux centimètres d'épaisseur. S'il vous reste des feuilles à disposer, vous pouvez vous en servir pour couvrir vos plates-bandes, et ce en portant attention à ne pas couvrir le collet des plants. Sinon, vous pouvez aussi les entreposer dans un endroit sec et vous en servir au printemps suivant comme paillis.

Enfin, le réemploi des feuilles est une bonne façon de réduire la quantité de matières résiduelles générées. Sachez que selon la hiérarchie des 3RV, la réduction à la source et le réemploi sont les premières étapes.

Pour toute autre question, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au 418 825-2515, poste 246 ou à urbanisme@sbd.net.